

« C'est un fléau ! » À Dieppe, le bâtonnier des avocats sensibilise les lycéens au harcèlement scolaire



Une vingtaine d'élèves de l'Émulation dieppoise a participé à cette matinée de sensibilisation sur le harcèlement en milieu scolaire

Jean-Christophe Lemaire, avocat à Dieppe a répondu, mercredi 20 novembre 2024, aux questions des lycéens et apprentis de l'Émulation dieppoise qui peuvent être confrontés au harcèlement en milieu scolaire.

« Le harcèlement en milieu scolaire est un fléau national », déclare Jean-Christophe Lemaire, bâtonnier du barreau des avocats de Dieppe venu animer une matinée de sensibilisation auprès d'une vingtaine d'élèves et apprentis du lycée de l'Émulation dieppoise, mercredi 20 novembre 2024. « En me référant au dispositif Initia droit, une dizaine d'avocats du barreau dieppois s'est portée volontaire pour assurer cette sensibilisation dans les différents collèges et lycées de Dieppe et de la région. Les élèves ne prennent pas toujours conscience des dégâts que peut provoquer un harcèlement. »



En parler aux proches

Au travers d'un débat interactif préparé en amont par les élèves avec la conseillère principale d'éducation, Maëlle Caure et l'équipe pédagogique du lycée, de nombreuses questions ont été posées à l'avocat. « Que fait-on quand on est harcelé », demande Julian élève en Terminale ? « Il faut en parler à sa famille, même si parfois cela peut être délicat convient Jean-Christophe Lemaire. Il ne faut pas se cacher et il faut contacter les services pédagogiques de l'établissement scolaire qui aviseront d'éventuelles poursuites en interne ou à la Justice, si le besoin s'en fait sentir. »

Ne pas se battre

Un autre élève témoigne. « Pour se défendre, on est parfois obligés de se battre contre le harceleur. » « Il n'y a pas de honte à fuir un affrontement. Dans le cas d'une bagarre, il suffit d'imaginer le mauvais coup porté occasionnant une infirmité ou voire pire. Ce geste restera en vous toute votre vie. Il y a aussi le cas de la légitime défense, elle doit être proportionnelle à l'attaque. C'est forcément vrai aussi pour les personnes pratiquant un sport de combat. »

« Des messages dégradants en grande quantité »



L'avocat Jean-Christophe Lemaire a présenté des cas de harcèlement Photo LP/Paris Normandie

Tout type de harcèlement a été abordé en cette occasion et Jean-Christophe Lemaire a énoncé différents cas. « Il y a le jeune éconduit par sa copine qui diffuse sur les différents réseaux sociaux des images privées pour se venger. On rencontre aussi des jeunes qui envoient des messages dégradants ou des insultes en grande quantité via son téléphone portable à une victime. » Dans l'assemblée, une jeune lycéenne a été confrontée et elle est devenue souffre-douleur de sa classe. « J'avais envie de me cacher et je ne pouvais m'exprimer. » Trop souvent, ce sont ces victimes qui sont dans l'obligation de changer d'établissement scolaire.

Les conséquences dramatiques

L'avocat a rappelé les conséquences de ces actes répétitifs. « Cela peut avoir des conséquences dramatiques et conduire au suicide de la personne. Le harceleur doit se rendre compte des conséquences judiciaires, même si l'on est encore mineur. Ce sont de fortes amendes et même de la prison qui sont prononcées par la Justice Le premier choc reste la convocation par la gendarmerie ou la police des parents qui ne s'y attendent pas. »

« Que pense le harceleur ? »

Les élèves ont soulevé quelques difficultés. « Et que pense le harceleur de son attitude ? » « Il veut se montrer plus intéressant ou affirmer sa supériorité a répondu l'un des élèves. » une jeune adolescente a ajouté. « Parfois ce sont des jeunes qui ont été harcelés et qui se vengent en reproduisant ce qu'ils ont subi. » Toujours est-il qu'à l'Émulation dieppoise, Maëlle Caure a consigné un fait qui a eu lieu lors de l'année scolaire 2023 – 2024. « Nous avons eu un cas. Il est

passé au conseil de discipline de l'établissement et il a été exclu définitivement. De là, nous sommes à l'écoute des élèves et apprentis. Sans être enquêteurs, nous vérifions les informations recueillies. pour les jeunes qui ont été victimes et qui souhaitent conserver une discrétion, il existe un numéro de téléphone : 3018. » Comme bonne nouvelle : aucun élève présent en apprentissage n'a été confronté au harcèlement au travail.